



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 121 et 125 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Plan des conférences

Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Dans ses résolutions 55/222, 56/242 et 57/283 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'envisager d'améliorer et de moderniser les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes.

Comme suite à cette demande, le Secrétariat a entrepris de mener une étude de laquelle il est ressorti qu'il fallait moderniser d'urgence les installations de conférence de Nairobi, étant donné qu'elles ne répondaient plus aux besoins des organismes qui font appel aux services de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Les travaux de modernisation proposés, dont le coût est estimé à 3 479 000 dollars, permettraient à l'Office de résoudre les problèmes pressants posés par la vétusté des installations, de satisfaire aux normes actuelles concernant les réunions et d'accroître la capacité d'accueil en utilisant les espaces plus rationnellement, ce qui permettrait d'assurer correctement les services dont ont besoin les organismes clients.

* La publication du présent document a été retardée parce qu'il a fallu mener à bien des consultations au sein du Secrétariat sur les formules qui permettraient de répondre aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/283 B.



Il est demandé à l'Assemblée générale d'autoriser des dépenses de 3 479 000 dollars pour la modernisation du centre de conférences, à financer par les moyens suivants : a) les ressources déjà proposées au titre du chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, soit 1 427 000 dollars; b) les ressources non engagées disponibles sur le compte des travaux de construction en cours, soit 913 000 dollars; c) un montant supplémentaire de 1 139 000 dollars qui serait autorisé selon les dispositions de la résolution 42/211 et de son annexe, qui régit l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.

Il est ressorti de l'étude que les installations de conférence, une fois modernisées, pourront convenir pleinement pour les sessions des Conseils d'administration du PNUE et d'ONU-Habitat, mais qu'elles n'auront pas une capacité suffisante pour les grandes conférences organisées par les Nations Unies à Nairobi. Il a en outre été envisagé de construire trois autres salles de conférence, pour un coût total de 4 228 800 dollars. Compte tenu du caractère sporadique des réunions importantes organisées par les Nations Unies à Nairobi ces dernières années, le Secrétariat est d'avis qu'il conviendra d'examiner la question de la construction de nouvelles salles de conférence plus tard, au vu de l'expérience qui aura été tirée de l'utilisation des services de conférence modernisés en 2006 et 2007.

I. Introduction

1. Dans ses résolutions 55/222 du 23 décembre 2000 et 56/242 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'envisager d'améliorer et de moderniser les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes. Dans sa résolution 57/283 B du 15 avril 2003, elle a noté avec préoccupation que les graves insuffisances des installations de conférence de l'Office rendaient très difficile tout nouveau relèvement du taux d'utilisation de ces installations et des services de conférence offerts à Nairobi, et prié à nouveau le Secrétaire général, comme elle l'avait fait dans sa résolution 56/242, d'envisager d'améliorer et de moderniser lesdites installations.

2. Le Secrétariat a étudié les formules qui permettraient de répondre aux préoccupations exprimées dans les résolutions susmentionnées, notamment des mesures visant à accroître la capacité des installations, à les remettre en état et à les équiper de moyens technologiques plus modernes. Il a en outre été envisagé d'agrandir les installations de conférence de l'Office.

II. Analyse des besoins de l'Office des Nations Unies à Nairobi en matière d'installations de conférence

3. Nairobi est le siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de deux programmes des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Y sont également implantés les bureaux régionaux d'un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Programme des Nations

Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, ainsi que des bureaux de pays d'organismes des Nations Unies. Au total, 53 bureaux des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, employant plus de 2 400 personnes, mènent leurs activités à Nairobi. C'est pourquoi ce lieu d'affectation accueille d'importantes réunions mondiales et régionales.

4. Le site de l'ONU à Nairobi s'étend sur environ 57 hectares et comprend 19 immeubles où travaillent près de 1 800 personnes. Il y a 23 139 mètres carrés de bureaux et 9 251 mètres carrés sont occupés par les parties communes et des locaux divers (salles de conférence, local PABX, salles de formation, laboratoires d'informatique, service médical, etc.); le centre de conférences mesure 4 750 mètres carrés et comporte huit salles de conférence, qui comptent au total 1 439 places (voir l'annexe I).

5. L'augmentation continue du nombre d'organismes des Nations Unies et de leurs effectifs sur le site de l'Office se traduit par une demande toujours croissante de salles de réunion et d'installations de conférence. Au cours des quatre dernières années, le nombre de réunions tenues au centre de conférences a augmenté de 18 %, et on s'attend à ce qu'il augmente encore de 5 % durant l'exercice biennal 2004-2005. Parmi ces réunions, on peut notamment citer les grandes conférences tenues récemment au centre de conférences telles que la onzième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (avril 2000) et la cinquième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (mai 2000), ainsi que les sessions ordinaires du Conseil d'administration du PNUE et de la Commission des établissements humains (qui est le Conseil d'administration d'ONU-Habitat) et la deuxième session du Comité préparatoire de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (février 2001). On trouvera dans l'annexe I des statistiques détaillées du volume de travail que représentent les réunions passées et à venir.

6. Les installations de conférence actuelles ont été construites en 1983, durant la deuxième phase de la mise en place de l'Office des Nations Unies à Nairobi. À l'époque, les salles de conférence ont été équipées de systèmes de sonorisation analogiques, qui sont à présent totalement obsolètes et ont besoin d'être modernisés d'urgence, aucune pièce détachée n'étant plus disponible. Il est ressorti de l'étude qu'il fallait remplacer ce matériel par des systèmes audio utilisant les technologies modernes, et le compléter par des installations vidéo numériques. L'éclairage et l'acoustique des salles de conférence sont de très mauvaise qualité et ont besoin d'être améliorés. Les salles ne sont pas isolées des bruits extérieurs, ni équipées de systèmes de régulation de la température : selon les saisons, il y fait ou trop froid ou trop chaud.

7. En ce qui concerne les réunions, la capacité d'accueil et le degré de polyvalence du centre de conférences ne répondent plus aux besoins des organismes clients de l'Office (PNUE et ONU-Habitat), pour lesquels le centre a été construit, en raison du nombre important de membres d'organisations non gouvernementales

qui assistent aux réunions. Du fait du caractère ouvert des réunions des Nations Unies et de la large représentation des organisations non gouvernementales, nombre de manifestations parallèles et de consultations des groupes régionaux ne peuvent en ce moment être accueillies dans les locaux existants, comme on a pu le constater ces dernières années. Le nombre total de places nécessaires pour les participants aux grandes conférences mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus se situe généralement entre 1 500 et 2 000. L'expérience a montré que le service de ces conférences ne pouvait être pleinement fourni que moyennant de grosses dépenses supplémentaires en louant du matériel, notamment d'interprétation, ainsi que des tables et des chaises, et en convertissant en salles de réunion officielles tous les bureaux vides ou provisoirement inoccupés et toutes les salles de réunion du complexe des Nations Unies. De plus, pour faire face à la demande de salles de réunion supplémentaires durant ces rencontres, tout le contenu de la bibliothèque et du centre de documentation et de référence de Nairobi a été temporairement déménagé et la bibliothèque a été transformée pour y loger des bureaux, un centre d'affaires, des salles de presse et des salles de réunion. En outre, il a fallu louer des bureaux et des salles de réunion à des organisations internationales implantées à Nairobi en dehors du complexe, et dresser des tentes pour que les participants représentant des organisations non gouvernementales puissent y trouver un lieu de réunion.

8. Les installations de conférence actuelles permettent d'organiser une réunion importante avec interprétation en six langues dans les salles 1 (436 places) et 2 (528 places). Cette dernière a été conçue de manière à ce qu'elle puisse être réunie avec les salles 3 et 4 (188 places chacune), mais celles-ci ne sont équipées que pour l'interprétation en quatre langues. Quatre salles plus petites pouvant accueillir entre 15 et 28 participants, qui sont les plus demandées pour des manifestations quotidiennes, notamment pour des consultations de groupes régionaux, n'ont pas assez de places et ne peuvent pas répondre aux besoins en matière d'interprétation. Elles ne sont pas suffisamment modulables pour pouvoir répondre aux besoins changeants des organismes clients.

9. Les bureaux attenants aux salles de conférence, qui étaient autrefois réservés aux services de secrétariat, aux fonctionnaires des conférences et aux organisateurs des réunions accueillies dans le centre de conférences, sont à présent occupés par la Section d'interprétation nouvellement créée de la Division des services de conférence et par le personnel d'autres organismes des Nations Unies, en raison de la pénurie générale de bureaux dans le complexe. La surface de bureaux disponible à proximité des salles de réunion pour le personnel affecté aux conférences s'en est trouvée réduite.

10. Compte tenu des besoins des organismes clients et de l'état des installations de conférence actuelles, une modernisation s'impose d'urgence. Cela permettrait à l'Office de résoudre les problèmes urgents posés par la vétusté des installations et de satisfaire aux normes qui s'appliquent actuellement pour les réunions, tant en ce qui concerne la portée et la qualité des services que l'accroissement de sa capacité d'accueil. Dans un premier temps, il faudrait rénover totalement les salles de conférence 1, 5, 6, 7 et 8. Il s'agirait d'installer du matériel moderne d'interprétation simultanée et d'améliorer les systèmes de sonorisation, de climatisation et de distribution de données. Par la suite, on pourrait résoudre le problème du nombre de places en rationalisant l'utilisation de l'espace et en réunissant les salles de conférence 2, 3 et 4. Cela permettrait de disposer de 300 places supplémentaires et d'une nouvelle grande salle de conférence de 1 200 places, équipée pour

l'interprétation en six langues. Cette salle conviendrait alors aux séances plénières des conseils d'administration du PNUE et d'ONU-Habitat.

11. S'il est vrai qu'après les travaux de modernisation, la capacité de l'Office devrait pouvoir répondre largement à la demande de services de conférence, elle risque toutefois de demeurer insuffisante pour les grandes conférences qui s'accompagnent de nombreuses réunions parallèles et réunissent plus de 1 700 participants, comme, par exemple, la onzième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, tenue en 2000. On a donc aussi étudié les possibilités d'agrandir les installations de conférence en construisant des salles supplémentaires, compte tenu des besoins susmentionnés. Il a été estimé que, pour satisfaire ces besoins, 4 026 mètres carrés supplémentaires seraient nécessaires (2 496 mètres carrés de salles de conférence, 990 mètres carrés de lieux de circulation et 540 mètres carrés de bureaux). Il y aurait deux nouvelles salles de conférence (A et B) mesurant respectivement 676 mètres carrés et 684 mètres carrés et un espace modulaire (C) de 1 136 mètres carrés, qui pourrait être divisé en quatre salles de conférence de taille moyenne. Ces salles seraient également équipées de matériel moderne d'interprétation et de traitement des données et permettraient de travailler dans des conditions satisfaisantes. On estime que ces nouvelles salles auraient une capacité d'environ 1 200 personnes. S'ajoutant à celle des salles rénovées, cela porterait à 2 939 places la capacité totale des installations de conférence de l'Office. Les nouvelles installations pourraient être construites en surélevant les bâtiments actuels et reliés par des passages couverts. De manière générale, c'est une bonne solution sur les plans de l'esthétique, de l'accessibilité et de la communication avec les installations de conférence existantes. À titre d'illustration, un plan indiquant l'emplacement des nouvelles installations de conférence sur le site est présenté dans l'annexe III.

III. Estimations préliminaires des coûts

12. Les choix présentés plus haut semblent constituer la meilleure solution pratique pour s'attaquer au problème du manque de salles de conférence disponibles à Nairobi pour les organismes des Nations Unies exerçant des activités au Kenya. Il convient de souligner à cet égard qu'il n'existe pas d'autre solution sur le marché pour la tenue de réunions dans ce lieu d'affectation.

13. Le coût de la phase I des travaux de modernisation des installations de conférence à Nairobi est estimé à 3 479 000 dollars. Compte tenu de la demande de services dans ce domaine, il a été convenu qu'il fallait en priorité moderniser les salles de conférence 1, 5, 6, 7 et 8, pour un coût estimé à 1 427 000 dollars. En ce qui concerne les travaux de modernisation des salles de conférence 2, 3 et 4, une somme supplémentaire de 2 052 000 dollars est nécessaire. On estime que si les fonds voulus sont disponibles durant l'exercice biennal de 2004-2005, la modernisation des installations de conférence, telle que présentée en détail au paragraphe 10, pourrait être menée à bien au cours de ces deux années.

14. En ce qui concerne la phase II, c'est-à-dire la construction de nouvelles installations de conférence dont il est question au paragraphe 11, on estime que le coût des travaux serait de l'ordre de 4 228 800 dollars (en prix courants), répartis comme suit :

<i>Ventilation du coût des travaux</i>	<i>(En milliers de dollars É.-U.)</i>
Services contractuels relatifs à l'établissement des maquettes et des devis.	363 000
Construction de nouvelles installations de conférence, y compris les travaux de raccordement (éclairage, chauffage, énergie et eau), l'infrastructure technique, le réseau local et le réseau longue distance, le matériel de prise de son et d'interprétation, le renforcement du dispositif de sécurité, la sécurité en cas d'incendie, l'énergie électrique d'appoint, etc., à raison de 820 dollars le mètre carré	3 300 000
Autres services de consultant	214 500
Supervision du projet.	150 000
Imprévus (5 %)	201 300
Total	4 228 800

IV. Options envisagées

15. Compte tenu de la hiérarchisation des priorités qui s'est dessinée au cours de l'étude, des crédits d'un montant de 1 427 000 dollars ont été demandés au chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 en vue de moderniser les salles de conférence 1, 5, 6, 7 et 8, ce qui permettrait de répondre aux besoins les plus pressants.

16. Le montant des crédits nécessaires pour financer la modernisation des salles de conférence 2, 3 et 4 atteint 2 052 000 dollars. Les crédits pourraient être prélevés pour partie sur le solde non engagé des crédits disponibles sur le compte des travaux de construction en cours. Au 30 juin 2003, ce solde s'élevait à 913 300 dollars. Étant donné que les fonds alloués en 2002 aux travaux de construction à la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes seront utilisés progressivement, le solde global du compte des travaux de construction en cours continue de produire des intérêts.

17. Il est donc proposé d'allouer un montant de 913 000 dollars prélevé sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours au 30 juin 2003 au financement de la modernisation des salles de conférence 2, 3 et 4. Il reste à trouver le moyen de financer le montant correspondant au reste des dépenses, soit 1 139 000 dollars.

18. Il est proposé de déléguer la responsabilité administrative de la modernisation des installations de conférence de l'Office à la Division des services administratifs, qui agira en concertation étroite avec la Division des services de conférence.

19. En ce qui concerne la phase II du projet, c'est-à-dire la construction des salles de conférence A, B et C, dont il est question au paragraphe 11, l'étude a notamment fait apparaître que le centre de conférences de l'Office des Nations Unies à Nairobi ne servait qu'occasionnellement à de grandes conférences. Compte tenu de ce que l'on a constaté ces dernières années, Nairobi ne devrait pas accueillir plus d'une conférence de ce type par an; il convient également de se rappeler que les grandes conférences qui se déroulent dans les locaux de l'Office sont généralement financées en dehors du budget-programme de l'ONU. Par ailleurs, au vu de l'utilisation

actuelle des installations, il est probable que le centre de conférences ne fonctionnera pas plus de 10 semaines par an, y compris le temps nécessaire à la préparation des réunions. Il semble donc prématuré de proposer l'agrandissement des locaux à ce stade. Il conviendrait de réexaminer la question ultérieurement à la lumière des conclusions que l'on tirera du fonctionnement des installations de conférence modernisées. Toutefois, si l'Assemblée générale décidait d'aller de l'avant avec la construction de nouvelles salles de conférence, il faudrait dégager les crédits nécessaires.

V. Conclusions et recommandations

20. Les préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans ses résolutions les plus récentes, notamment la résolution 57/283 B, en ce qui concerne la disponibilité des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi et les conclusions de l'étude du Secrétariat donnent à penser que la modernisation des installations de conférence de l'Office doit être classée parmi les questions prioritaires. Partant, aux crédits demandés au chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, soit 1 427 000 dollars, et à ceux qui seraient prélevés sur le compte des travaux de construction en cours, soit 913 000 dollars, il faudrait ajouter des crédits d'un montant de 1 139 000 dollars afin de financer les travaux de modernisation prévus dans la phase I. Ces crédits seraient soumis aux procédures qui régissent l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve énoncées à l'alinéa ii) du paragraphe b) de la partie A de l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987.

21. L'étude a également révélé que les installations de conférence existantes ne suffisaient peut-être pas à accueillir les grandes réunions et conférences organisées par les organismes des Nations Unies à Nairobi. La construction de nouvelles installations permettrait à l'Office des Nations Unies à Nairobi de remédier à cette situation, puisqu'il disposerait d'installations plus modernes et plus nombreuses. Dans le même temps, l'étude laisse supposer que les nouvelles installations risqueraient d'être sous-utilisées du fait que peu de grandes réunions seraient organisées à Nairobi et que le taux d'utilisation global des installations de conférence constaté jusqu'à présent est relativement faible. Aussi conviendrait-il peut-être de réexaminer la question de l'agrandissement des installations de conférence à l'Office à la lumière des enseignements tirés du fonctionnement des installations de conférence modernisées en 2006 et 2007.

22. L'Assemblée générale est invitée à donner son aval à la modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour un montant estimé, aux prix courants, à 3 479 000 dollars qui serait financé comme suit :

a) Crédits demandés au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 (1 427 000 dollars);

b) Solde non engagé des crédits disponibles sur le compte des travaux de construction en cours (913 000 dollars);

c) **Crédits supplémentaires qui seraient ouverts conformément aux dispositions de la résolution 42/211 qui régissent l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve, en particulier les dispositions énoncées à l'alinéa ii) du paragraphe b) de la partie A de l'annexe à la résolution (1 139 000 dollars).**

23. **Il est recommandé que la phase II du projet, à savoir la construction de trois nouvelles salles de conférence, soit réexaminée ultérieurement à la lumière des conclusions de l'étude qui sera effectuée conformément aux pratiques à suivre dans l'exécution des travaux de construction énoncées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport du 3 novembre 1981 (A/36/643) et compte tenu des enseignements tirés du fonctionnement des installations de conférence modernisées au cours de l'exercice biennal 2006-2007.**

Annexe I

Capacité actuelle des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et capacité après travaux

	<i>Capacité actuelle en mètres carrés (et en nombre de places) et installations d'interprétation</i>	<i>Capacité en mètres carrés (et en nombre de places) et installations d'interprétation après travaux</i>
Salle de conférence 1	878 (436) – 6 langues	Inchangée
Salle de conférence 2	1 043 (528) – 6 langues	*
Salle de conférence 3	276 (188) – 4 langues	*
Salle de conférence 4	276 (188) – 4 langues	*
Salle de conférence 5	41 (15)	Inchangée
Salle de conférence 6	75 (28) – 2 langues	Inchangée
Salle de conférence 7	70 (28) – 2 langues	Inchangée
Salle de conférence 8	56 (28) – 2 langues	Inchangée
Bureaux	1 393	Inchangée
Installations complémentaires (couloirs, salon, etc.)	642	Inchangée
Nouvelles installations :		4 026
Salle de conférence A		1 136 (540) – 6 langues
Salle de conférence B		684 (330) – 6 langues
Salle de conférence C		676 (330) – 6 langues
Bureaux		540
Espaces communs		990
	Total : 4 750 m²	Total : 8 776 m²
Surface nette des nouvelles salles de conférence		2 496 m²
Surface brute des nouvelles salles de conférence**		4 026 m²

* Les travaux de modernisation, y compris la rationalisation de l'espace et le remplacement du mobilier, devraient permettre de porter la capacité combinée des salles de conférence 2, 3 et 4 à 1 200 sièges (contre 904 actuellement). La prise de son et l'interprétation se feront en six langues.

** La surface nette des trois nouvelles salles de conférence sera égale à 2 496 mètres carrés. Les espaces communs et les bureaux aménagés en périphérie des salles de conférence à l'intention des fonctionnaires des conférences, du secrétariat et des organisateurs expliquent l'écart de 1 530 mètres carrés entre la surface totale des salles de conférence et la surface totale occupée par les nouvelles installations.

Annexe II

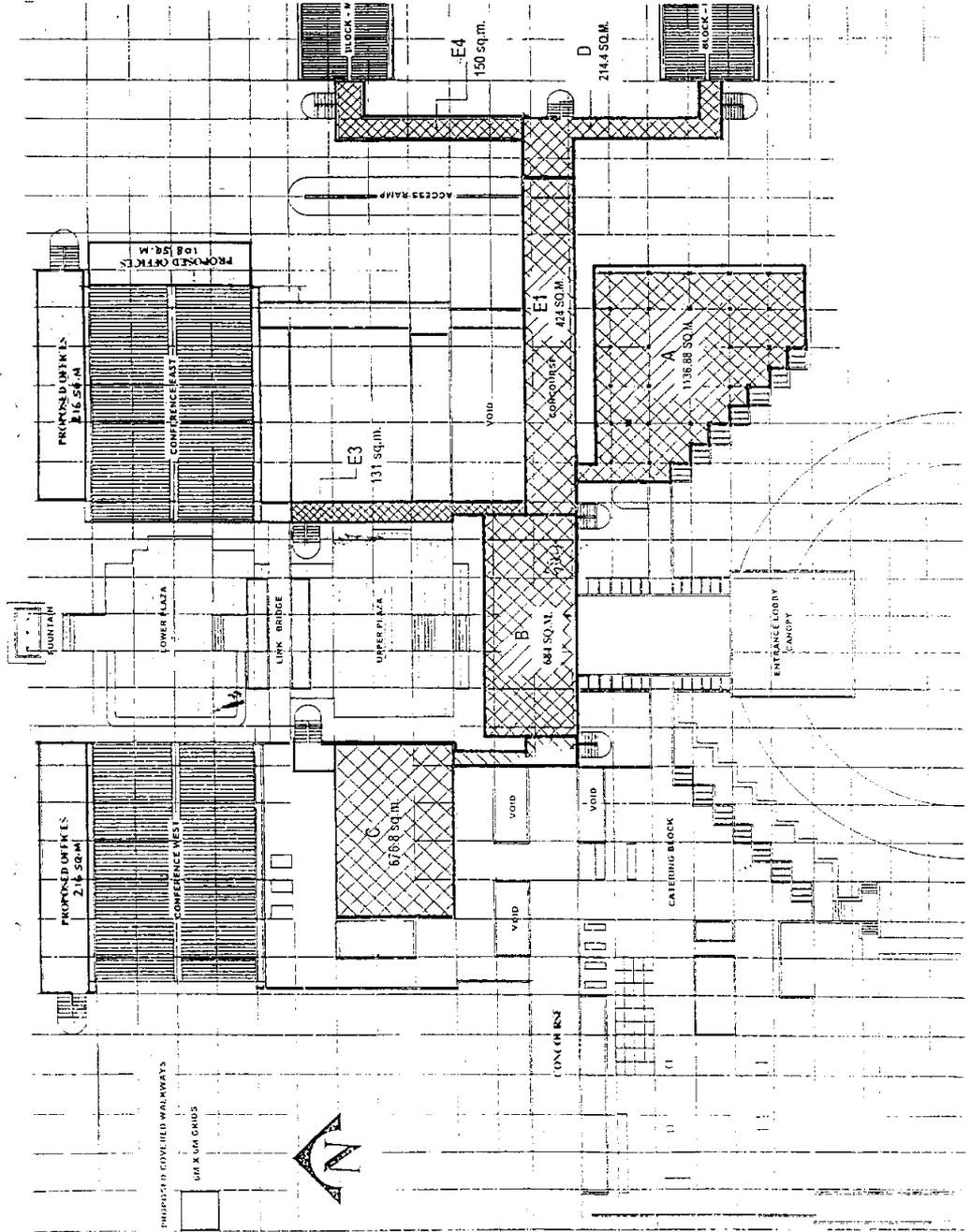
Volume de travail des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

	1998-1999	2000	2001	2002	2003	2004-2005
Réunions prévues au calendrier des réunions					Projections	
Avec interprétation	88	21	68	30	58	92
Sans interprétation						
Total partiel	88	21	68	30	58	92
Réunions non prévues au calendrier des réunions						
Avec interprétation	496	379	253	371	385	794
Sans interprétation	1 606	617	1 111	751	1 018	1 857
Total partiel	2 102	996	1 364	1 122	1 403	2 651
Réunions prévues au calendrier des réunions et autres réunions						
Avec interprétation	584	400	321	401	443	886
Sans interprétation	1 606	617	1 111	751	1 018	1 857
Total partiel	2 190	1 017	1 432	1 152	1 461	2 743
Réunions tenues à Nairobi						
Avec interprétation	256	206	110	206	214	441
Sans interprétation	1 606	617	1 111	751	1 018	1 857
Total partiel	1 862	823	1 221	957	1 232	2 298
Réunions tenues ailleurs qu'à Nairobi						
Avec interprétation	328	194	211	195	229	445
Sans interprétation						
Total partiel	328	194	211	195	229	445
Toutes réunions confondues						
Avec interprétation	584	400	321	401	443	886
Sans interprétation	1 606	617	1 111	751	1 018	1 857
Total	2 190	1 017	1 432	1 152	1 461	2 743

Annexe III

Plan des éventuelles nouvelles installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

NOTES
 APPENDIX - A
 DO NOT SCALE DRAWING



NOTES

UNITED NATIONS
OFFICE AT NAIROBI

BUILDING AND GROUNDS
MANAGEMENT UNIT

PROPOSED UPGRADING OF
CONFERENCE FACILITIES

DATE	DESIGNED BY	APPROVED BY
1/10/2007	J. M. M. M. M.	J. M. M. M.